

PREPARATION AUX EPREUVES D'ENTREE EN FORMATION AIDE-SOIGNANTE

Dispositions générales – Arrêté du 22 octobre 2005 modifié :

Pour être admis à suivre les études conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant, les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date de leur entrée en formation (fin août 2017/début septembre – date à préciser) ; aucune dispense d'âge n'est accordée et il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.

Descriptif des épreuves de sélection (Arrêté du 22 octobre 2005 modifié)

1. Une épreuve écrite et anonyme d'admissibilité d'une durée de deux heures, notée sur 20 points

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve écrite d'admissibilité

I
N
F
O
R
M
A
T
I
O
N

Sont dispensés de l'épreuve d'admissibilité :

- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu ;
- Les candidats ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

Pour être dispensé, les candidats devront produire, lors de l'inscription, une copie de l'un des documents énumérés ci-dessous :

- copie du titre ou diplôme de niveau IV ou V (secteur sanitaire ou social)
- copie du titre ou diplôme étranger **accompagné d'une attestation stipulant que ce titre ou diplôme permet à son titulaire d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu.** (La copie d'un baccalauréat étranger ne suffit pas).
- copie de l'attestation de l'I.F.S.I. où le candidat a suivi une première année d'études d'infirmier(ère).
- copie de la carte d'identité

L'épreuve écrite d'admissibilité se décompose en deux parties :

- A partir d'un texte de culture générale d'une page maximum et portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social, le candidat doit :
 - dégager les idées principales du texte,
 - commenter les aspects essentiels du sujet traité sur la base de deux questions au maximum.
 Cette partie est notée sur 12 points et a pour objet d'évaluer les capacités de compréhension et d'expression écrite du candidat.
- Une série de dix questions à réponse courte :
 - cinq questions portant sur des notions élémentaires de biologie humaine,
 - trois questions portant sur les quatre opérations numériques de base,
 - deux questions d'exercices mathématiques de conversion.
 Cette partie a pour objet de tester les connaissances du candidat dans le domaine de la biologie humaine ainsi que ses aptitudes numériques. Elle est notée sur 8 points.

2. Une épreuve orale d'admission notée sur 20 points.

Elle se divise en deux parties et consiste en un entretien de vingt minutes maximum avec deux membres du jury, précédé de dix minutes de préparation :

- Présentation d'un exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des questions. Cette partie, notée sur 15 points, vise à tester les capacités d'argumentation et d'expression orale du candidat ainsi que ses aptitudes à suivre la formation.
- Discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'aide-soignant. Cette partie, notée sur 5 points est destinée à évaluer la motivation du candidat.

ATTENTION : Nombre de places limité

SUITE AU VERSO

Objectifs des enseignements

- Expression écrite en français :
 - apprendre à lire un texte
 - le comprendre
 - dégager les idées principales du texte
 - apprendre à argumenter une réponse
- Biologie humaine :
 - apprendre l'anatomie et les différentes fonctions du corps humain. Différents supports seront utilisés : livre de biologie, squelette, buste des organes, planches d'anatomie, ...
- Aptitude numérique :
 - revoir la méthode de résolution des quatre opérations numériques de base et de conversion
 - exercices pratiques
- Thèmes sanitaires et sociaux :
 - apprendre à comprendre un texte et d'en dégager les idées principales
 - se familiariser avec une méthodologie d'exploration de problématique relative à l'actualité dans le domaine sanitaire et social
 - développer des capacités de réflexion et d'argumentation
 - structurer et rédiger des éléments de réponses aux questions, sous forme écrite ou orale
 - appréhender la situation d'entretien relative à l'épreuve d'admission
- Epreuve orale :
 - méthodologie de l'épreuve orale
 - mise en situation d'examen en groupe afin d'appréhender l'épreuve d'admission
 - rencontre avec des professionnels de la santé afin de parfaire la connaissance du métier

Equipe pédagogique

- Formateurs de l'Institut Saint Vincent

Les préparations proposées

➤ Une préparation complète aux épreuves de sélection (écrit et oral) :

Information sur la fonction d'aide-soignant et sur les études Expression écrite en français	24 h 30
Biologie humaine	24 h 30
Aptitude numérique	21 h
Thèmes sanitaires et sociaux Et mise en situation orale	77h
TOTAL HORAIRE	147 HEURES

➤ Une préparation à l'épreuve orale :

Thèmes sanitaires et sociaux Et mise en situation orale	77 h
TOTAL HORAIRE	77 HEURES

Calendrier et Horaires

Les cours se dérouleront **le jeudi et ce, du jeudi 8 novembre 2018 au jeudi 18 avril 2019** selon le calendrier figurant ci-dessous et en fonction de la préparation choisie.

Horaires des journées : de 8 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 00 soit 7 heures

	NOV				DEC			JANV			FEV			MARS			AVRIL				
PREPARATION COMPLETE :	Jeudi																				
	8	15	22	29	6	13	20	10	24	31											
ORAL											7	14	21	28	7	14	21	28	4	11	18

Un planning comportant la répartition des différents enseignements sera transmis aux stagiaires le premier jour de cours.

Devis

☞ Modalités financières :		PREPARATION COMPLETE		PREPARATION A L'ORAL	
Types de tarifs		Tarif plein	Tarif Fondation*	Tarif plein	Tarif Fondation*
COÛT TOTAL		1355,00 €	930,00 €	740,00 €	520,00 €
Prise en charge personnelle	Acompte à l'inscription	615,00 €	420,00 €	370,00 €	260,00 €
	Facturation du solde	740,00 € en déc. 2018	510,00 € en déc. 2018	370,00 € en mars 2019	260,00 € en mars 2019
COÛT TOTAL		1500,00 €	1440,00 €	800,00 €	
Prise en charge employeur	1 ^{ère} facture	750,00 € en déc. 2018	930,00 € en déc. 2018	Facturation de 800,00 € en avril 2019	Facturation de 520,00 € en avril 2019
	Facturation du solde	750,00 € en avril 2019	510,00 € en avril 2019		

*Fournir le justificatif pour l'application de ce tarif.



****L'acompte est à régler par chèque à l'ordre du Groupe Hospitalier Saint Vincent. Aucun remboursement pour absence ne sera effectué une fois la formation débutée.**

Lieu

I.F.S.I. Saint Vincent
20a, Rue Sainte Marguerite à STRASBOURG.

FICHE D'INSCRIPTION
A NOUS RETOURNER AVANT LE 31 OCTOBRE 2018
Préparation aux épreuves d'entrée en Formation Aide-soignante

NOM de famille :		PHOTO Obligatoire
NOM d'usage :		
Prénom :		
Date et Lieu de Naissance :		
Adresse :	Numéro et Rue :	
	Code Postal - VILLE :	
Numéro de téléphone (OBLIGATOIRE) :		
Adresse mail :		

Je m'inscris à la préparation suivante : (Cochez la case correspondant à votre choix).

Préparation complète Préparation à l'oral

➤ Si vous êtes dispensé(e) de l'épreuve écrite d'admissibilité, **veuillez joindre à cette fiche d'inscription la copie de votre titre ou diplôme vous dispensant de cette épreuve** et inscrivez son intitulé ci-dessous :

.....

	Modalités financières :	PREPARATION COMPLETE		PREPARATION A L'ORAL		
		Types de tarifs	Tarif plein	Tarif Fondation*	Tarif plein	Tarif Fondation*
	COÛT TOTAL		1355,00 €	930,00 €	740,00 €	520,00 €
Prise en charge personnelle	Acompte à l'inscription		615,00 €	420,00 €	370,00 €	260,00 €
	Facturation du solde		740,00 € en déc. 2018	510,00 € en déc. 2018	370,00 € en mars 2019	260,00 € en mars 2019
	COÛT TOTAL		1500,00 €	1440,00 €	800,00 €	520,00 €
Prise en charge employeur	1 ^{ère} facture		750,00 € en déc. 2018	930,00 € en déc. 2018	Facturation de 800,00 € en avril 2019	Facturation de 520,00 € en avril 2019
	Facturation du solde		750,00 € en avril 2019	510,00 € en avril 2019		

*Fournir le justificatif pour l'application de ce tarif.



****L'acompte est à régler par chèque à l'ordre du Groupe Hospitalier Saint Vincent. Aucun remboursement pour absence ne sera effectué une fois la formation débutée.**

Prise en charge de la formation : Personnelle Par l'employeur Par un OPCA

➤ Si la formation est prise en charge par votre employeur, veuillez renseigner le tableau suivant pour permettre l'élaboration de la convention de formation :

Nom de l'employeur :

Adresse de l'employeur :

Nom, prénom et fonction de la personne qui signera la convention de formation :

Concernant le salarié qui s'inscrit à la formation : Nature du poste occupé :

➤ Si vous financez personnellement la formation veuillez compléter l'engagement ci-après :

Je soussigné(e), _____, m'engage à régler la somme de : _____ correspondant au coût total de la préparation choisie.

A _____, le _____

Signature du candidat	Pour les mineurs, Signature des parents
-----------------------	---